



Covid-19 : Prise en charge d'un patient asymptomatique

Version au 28 février 2022

NB. Cas confirmé asymptomatique (par exemple RT-PCR + chez un cas contact asymptomatique) → Prise en charge identique aux cas symptomatiques

Cas contact au domicile



= Personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces* pendant toute la durée du contact, a partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique).

> Avec schéma vaccinal complet :

- **Pas d'isolement**, pas d'arrêt de travail. Limiter les interactions sociales.
- **Autotest (en pharmacie) ou test antigénique ou RT-PCR à réaliser à J2** de la notification du contact.
- Si autotest positif: à confirmer par test antigénique ou PCR.

> Avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné :

- **Isolement pendant 7 jours** après le dernier contact. Arrêt de travail 7 jours si télétravail impossible : à faire sur declare.ameli.fr
- **Test antigénique ou PCR à J7**

Cas contacts hors domicile



= Personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces* pendant toute la durée du contact, dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique):

- . a eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ;
- . a reçu ou prodigué des actes d'hygiène ou de soins ;
- . a partagé un espace confiné (bureau, véhicule) pendant au moins 15 minutes ou lors de toux ;
- . est élève ou enseignant de même classe scolaire ou groupe de TD universitaire.

*Sont considérées comme mesures de protection efficaces :

- Hygiaphone ou autre séparation physique comme une vitre ;
- Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;
- Masque grand public porté par le cas ET la personne contact

> Avec schéma vaccinal complet :

- **Pas d'isolement**, pas d'arrêt de travail. Limiter les interactions sociales.
- **Autotest (en pharmacie) ou test antigénique ou RT-PCR à réaliser à J2** de la notification du contact.
- Si autotest positif: à confirmer par test antigénique ou PCR.

> Avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné :

- **Isolement pendant 7 jours** après le dernier contact. Arrêt de travail 7 jours si télétravail impossible : à faire sur declare.ameli.fr
- **Test antigénique ou PCR à J7**

Personnes à risque de Covid-19 grave



Âge ≥ 65 ans, ATCD cardiovasculaires (HTA compliquée, AVC, coronaropathie, chir cardiaque, insuffisance cardiaque NYHA III ou IV), Diabète non équilibré ou avec complications, Pathologie respiratoire chronique, Dialyse, Cancer sous traitement (hors hormonothérapie), Obésité IMC > 30, Immunodépression, Cirrhose ≥ stade B, Syndrome drépanocytaire majeur ou splénectomie, Grossesse à partir du 3ème trimestre, Maladie du motoneurone/myasthénie/SEP/Parkinson/tumeur cérébral/maladie cérébelleuse/maladie rare

Si la personne ne souhaite pas reprendre le travail, et lorsque le télétravail est impossible: chômage partiel (si salarié) ou arrêt de travail (si non salarié).

Modalités:

> Si la personne est salariée du privé, son médecin traitant ou à défaut un médecin de ville lui délivre un certificat d'isolement sur le modèle suivant (sans date de terme): « Par la présente, je certifie que M/Mme X doit, compte-tenu des recommandations sanitaires, respecter une consigne d'isolement le conduisant à ne plus pouvoir se rendre sur son lieu de travail ». Cette procédure peut être réalisée par voie de téléconsultation auquel cas le médecin adresse le certificat à l'assuré (par mail ou courrier) afin que celui-ci puisse le communiquer à son employeur.

> Pour les autres catégories : arrêt de travail pour isolement de préférence en ligne sur AmeliPro.

Proches de personnes à risque de Covid-19 grave



Aucune disposition particulière ne s'applique pour les personnes dans cette situation.

Garde d'enfants de moins de 16 ans



En cas d'enfant contact et lorsque le télétravail est impossible: le SMS reçu de l'Assurance Maladie vaut pour mise en chômage partiel ou autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires. Si travailleur indépendant: arrêt de travail sur declare.ameli.fr

Autres profils



= Pathologie chronique n'entrant pas dans les facteurs de risque officiels de forme grave (en ALD ou non), 1^{er} et 2^{ème} trimestres de grossesse, anxiété, etc.

Evaluer le risque lié à la pathologie, le cumul éventuel de facteurs de risques et l'exposition professionnelle
Avis médecine du travail si réticence patient ou doute sur risque

Indications et modalités d'arrêt de travail par le médecin généraliste : comme dans la pratique habituelle.





Covid-19 : Prise en charge d'un enfant

Version au 28 février 2022

Enfant ayant des symptômes

Fièvre, toux, myalgies, asthénie inexplicquée, céphalées inhabituelles, anosmie sans rhinite associée, agueusie, altération de l'état général, diarrhée, fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.



> Une autre étiologie peut-elle être affirmée?
Angine strepto+, scarlatine, entérovirose, infection urinaire

oui

Traitement adapté
Retour à l'école

non

Test antigénique ou RT-PCR immédiat*

Test négatif

Retour à l'école
Consignes de surveillance

Test positif

> Enfant avec schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans :
Isolement
Test antigénique ou PCR* à J5 :
- si négatif et disparition des symptômes > 48 h: isolement levé après 5 jours
- si positif: sortie d'isolement après 7 jours

> Enfant de plus de 12 ans avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné :
Isolement
Test antigénique ou PCR* à J7 :
- si négatif et disparition des symptômes > 48 h: isolement levé après 7 jours
- si positif ou en l'absence de test à J7: sortie d'isolement après 10 jours

*Test salivaire chez les moins de 3 ans

Enfant asymptomatique cas contact au domicile

Enfant qui, pendant toute la durée du contact, a partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique).



> Enfant avec schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans :
- **Pas d'isolement.** Limiter les interactions sociales.
- **Autotest (en pharmacie) ou test antigénique ou RT-PCR* à réaliser à J2** de la notification du contact

> Enfant de plus de 12 ans avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné :
- **Isolement pendant 7 jours** après le dernier contact.
- **Test antigénique ou PCR* à J7**

*Test salivaire chez les moins de 3 ans

Enfant asymptomatique cas contact hors domicile

Enfant qui, dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique), a eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face à face, à moins d'1 mètre du cas quelle que soit la durée, lors d'une discussion, d'un repas, d'une accolade, d'un flirt (hors croisement fugace dans l'espace public) ; a reçu ou prodigué des actes d'hygiène ou de soins ; a partagé un espace confiné (bureau, véhicule) pendant au moins 15 minutes ou lors d'une toux ; ou est élève de même classe scolaire ou groupe de TD universitaire.



> Enfant avec schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans :
- **Pas d'isolement.** Limiter les interactions sociales.
- **Autotest (en pharmacie) ou test antigénique ou RT-PCR* à réaliser à J2** de la notification du contact

> Enfant de plus de 12 ans avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné :
- **Isolement pendant 7 jours** après le dernier contact.
- **Test antigénique ou PCR* à J7**

*Test salivaire chez les moins de 3 ans

Parent de l'enfant

En cas d'enfant contact ou de fermeture d'école et lorsque le télétravail est impossible:
Le SMS reçu par l'Assurance Maladie vaut pour mise en chômage partiel ou autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires Pour les travailleurs indépendants, aller sur declare.ameli.fr pour bénéficier d'un arrêt de travail garde d'enfant.

Retour à l'école

Pas de certificat de non contre-indication au retour à l'école.

Les parents peuvent imprimer et remplir eux-mêmes [l'attestation suivante](#)

